EXPLANATORY NOTE

The purpose of this bill is to designate as RIDEAU PALACE the residence situated in the National Capital Region presently known as Government House and Rideau Hall in order to more accurately indicate to both Canadian citizens and visitors from other nations that it is the home of the Queen's representative.

NOTE EXPLICATIVE

Ce bill a pour objet de désigner sous le nom de *PALAIS RIDEAU* la résidence située dans la région de la Capitale nationale, connue actuellement sous les noms de Résidence du Gouverneur général et de Rideau Hall, afin d'indiquer plus précisément aux Canadiens comme aux visiteurs étrangers qu'il s'agit de la résidence du représentant de la Reine.